

Stratégie de l'Association Suisse des Guides de Montagne 2021 à 2025

1 L'essentiel en bref

Comme base de cette stratégie, nous avons procédé à une analyse approfondie de la situation actuelle de l'ASGM. Nous sommes parvenus à la conclusion que d'une façon générale, l'ASGM est en bonne position. La stratégie 2021 à 2025 poursuit par conséquent sur la lancée actuelle sans changement de cap majeur.

Dans tous nos secteurs d'activité, nous voulons continuer de nous améliorer, forts du principe d'une bonne gouvernance fondée sur l'ouverture d'esprit et la volonté de coopérer. A cet effet, nous avons défini des mesures concrètes pour tous les secteurs d'activité. Les points forts portent sur les prestations pour les membres (voir point 2), la formation de base et continue (voir point 3) et la promotion de la relève (voir point 4).

Nous avons pour buts que les guides de montagne, accompagnateurs en montagne et professeurs d'escalade suisses :

- Disposent de compétences reconnues aux niveaux national et international qui leur permettent d'assurer une maîtrise professionnelle des risques et de fournir des prestations de qualité, adaptées aux besoins et attentes des clients,
- Subviennent décemment à leurs besoins et à ceux de leurs familles en exerçant leur profession de manière indépendante et en toute liberté,
- Aient facilement accès à de bonnes solutions en matière d'assurances et de retraite,
- Puissent bénéficier autant que possible d'un libre accès aux montagnes,
- Aient la possibilité de travailler en Suisse et dans le monde avec le moins de barrières administratives possible,
- Jouissent d'une image publique positive et soient reconnus comme d'importants prestataires de services touristiques,
- Disposent d'un soutien rapide et compétent de notre secrétariat général pour toutes questions relatives à l'exercice de leur profession.

2 Prestations pour les membres

Nous améliorons et étoffons les prestations destinées à répondre aux besoins professionnels de nos membres. Dans ce contexte, l'accent est placé sur la mobilité internationale et les solutions d'assurance.

2.1 Autorisations pour l'étranger

- Nous aidons nos membres à se procurer les autorisations requises pour exercer leur activité à l'étranger par le biais d'informations complètes et bien préparées, avec des solutions aussi simples que possible.
- Nous nous engageons afin que nos membres puissent, dans toute la mesure du possible, continuer de travailler partout dans le monde. Dans cette perspective, nous collaborons avec l'UIAGM, l'UIMLA et les organisations professionnelles des différents pays.

2.2 Assurances / gestion d'entreprise

- Nous continuons de rechercher des solutions d'assurance offrant de bonnes conditions à des tarifs raisonnables. Lorsque c'est possible, nous concluons des contrats-cadres auxquels les membres peuvent adhérer aisément.
- Nous rédigeons un aide-mémoire sur la situation spécifique des guides de montagne en matière d'assurances.
- Nous sommes en contact avec la caisse de compensation Commerce Suisse et nous engageons afin nos membres restent considérés comme des travailleurs indépendants et non des salariés dans leurs rapports avec les écoles de sports de montagne.
- Nous révisons nos conditions générales que nous mettons à la disposition de tous les membres.
- Nous rédigeons un récapitulatif des dispositions légales régissant l'activité de guide de montagne, d'accompagnateur-trice en montagne et de professeur-e d'escalade.

2.3 Service téléphonique d'urgence

- Depuis environ un an, l'ASGM met un service téléphonique d'urgence à la disposition des membres confrontés à un accident grave lors d'une course avec des clients ou d'un cours en Suisse. Par ailleurs, nous développons notre réseau d'avocats. Le but est de disposer d'avocats dans toutes les régions de montagne en cas d'accident grave.
- Nous développons également les structures de prise en charge psychologique. Juste après l'accident, nous voulons mettre en place un soutien prodigué par des collègues disposant d'une formation en psychologie et pour la phase ultérieure, proposer des possibilités de conseils et de suivi par des psychiatres ou psychologues connaissant les traumatismes en lien avec l'alpinisme.

2.4 Information

- Sur notre site Internet et par le biais de messages électroniques, nous continuons d'informer nos membres régulièrement sur tous les thèmes relatifs à l'exercice de la profession.
- Notre nouveau site est constamment mis à jour. La zone interne permet aux membres d'accéder aisément aux informations actuelles et aux diverses prestations (assurances, service téléphonique d'urgence, etc.).

2.5 Conditions préférentielles

- Nous nous efforçons d'obtenir des conditions préférentielles spécialement pour nos membres, auprès de nos sponsors et dans les salles d'escalade affiliées à la CIME.

3 Formation de base et continue

Nos offres de formation sont reconnues par l'Etat et fonctionnent globalement bien, nous ne voyons par conséquent pas la nécessité de procéder à des adaptations majeures dans la période 2021 à 2025. Néanmoins, notre but est de continuer d'améliorer la qualité de nos formations de base et continues. Dans cette optique, nous sommes ouverts au changement et prêts à coopérer avec d'autres prestataires lorsque cela paraît judicieux.

3.1 Objectifs communs pour la formation des guides de montagne, des accompagnateurs en montagne et des professeurs d'escalade

- Compétences relationnelles (soft skills)

Nous sommes conscients de la grande importance des compétences relationnelles ("facteur humain") et en tenons compte systématiquement au niveau de la formation, que ce soit sur le plan des contenus pour les participant-e-s dans les modules pratiques ou des experts.

- Formation des adultes

Nous nous efforçons de familiariser les Chefs de classes avec les normes actuelles de la formation d'adultes et de les soutenir dans ce domaine.

- Retour d'expérience (feedback)

Nous travaillons à l'implémentation rapide d'un système de feedbacks. Les participant-e-s doivent avoir la possibilité de soumettre leurs suggestions et critiques anonymement et par écrit à l'issue de chaque module de formation.

Après chaque module, les responsables techniques donnent aux maîtres d'enseignement un retour d'information sur leur travail. Dans ce contexte, les feedbacks des participant-e-s sont notamment abordés franchement.

- Organisation

Nous optimisons l'organisation et actualisons les documents y relatifs. Ce faisant, nous étudions également si nous pouvons ajuster les honoraires des chefs techniques, des chefs classe et des intervenants.

- Sélection des chefs techniques et des maîtres d'enseignement

Nous vérifions la procédure de sélection des chefs techniques, des chefs de classe et des intervenants.

- Module Nature, gestion d'entreprise et communication

Nous procédons à une révision des contenus du module Nature, gestion d'entreprise et communication.

- Synergies / passerelles

Nous étudions les possibilités de synergies et de passerelles avec d'autres formations.

3.2 Objectifs complémentaires pour la formation des guides de montagne

- Coûts / subventions

Les coûts supportés par les participant-e-s ne doivent pas augmenter notablement.

Nous nous efforçons d'obtenir des subventions pour les coûts de formation de la part des cantons, selon le modèle déjà mis en place avec le canton du Valais, ainsi que du côté des sponsors et donateurs.

- Exigences à l'égard des participant-e-s

Nous maintenons les exigences actuelles à l'égard des participant-e-s. Nous défendons notre standard au sein de la commission technique de l'UIAGM.

- Module Escalade sportive

En 2020, le module Escalade sportive a été prolongé de deux jours consacrés au thème trad./climbing. La phase de test a été un succès et nous maintenons cette formule.

Nous approfondissons et institutionnalisons les échanges avec la formation de professeurs d'escalade.

- Admission facilitée

Au cours d'une phase expérimentale, le test d'entrée doit être uniquement recommandé, et plus obligatoire, pour les chefs de courses du CAS, les moniteurs J+S et les personnes ayant effectué leur école de recrue au Centre de compétences du service alpin de l'armée.

- Cours préparatoires aux différents modules

Nous développons un système de cours préparatoires spécifiques aux différents modules, pouvant être suivis sur une base volontaire et dont l'implémentation est prévue pour 2022. Ils doivent être facultatifs et nous ferons en sorte qu'aucune pression indirecte ne soit exercée sur les futur-e-s participant-e-s des diverses formations.

- Informations relatives aux disciplines d'examen

Nous veillons à publier des informations aussi claires que possible sur les disciplines d'examen. Quand le sujet s'y prête, nous réalisons des clips vidéo (chasse-neige, palan, taillage de marches, etc.).

- Documentation de formation

Nous continuons produire du matériel de formation actualisé que nous mettons à la disposition de tous les membres.

- Instructeur-trice CIME

Dès cette année, une reconnaissance en tant qu'instructeur-trice CIME peut être obtenue très facilement par toute personne ayant réussi la formation de guide de montagne. Nous y tenons et entretenons une bonne collaboration avec la CIME.

3.3 Objectifs complémentaires pour la formation des accompagnateurs de randonnée

- Collaboration

Nous entretenons une collaboration franche et constructive avec les autres organisations actives dans ce secteur de formation (Annivers Formation, Suisse Rando) et avec l'Association suisse des accompagnateurs en montagne ASAM.

- Passerelle pour les guides de montagne

Nous continuons d'offrir une passerelle attrayante pour les guides de montagne.

- Organe responsable du brevet fédéral d'accompagnatrice/accompagnateur en montagne TBW/OREPAM

Nous oeuvrons à une simplification de la structure et des déroulements auprès de l'OREPAM.

- Plateforme en ligne

Nous créons une plateforme en ligne fermée pour chaque filière de formation, sur laquelle tous les documents sont mis à disposition, qui permet de partager des photos, etc.

3.4 Objectifs complémentaires pour la formation des professeurs d'escalade

- Coûts / subventions

Les coûts supportés par les participant-e-s ne doivent pas augmenter notablement.

Nous nous efforçons d'obtenir des subventions pour les coûts de formation de la part des cantons selon le modèle déjà mis en place avec le canton du Valais pour les guides de montagne, ainsi que du côté des sponsors et donateurs.

- Exigences à l'égard des participant-e-s

Nous maintenons les exigences actuelles à l'égard des participant-e-s.

- Instructeur-trice CIME

Dès cette année, une reconnaissance en tant qu'instructeur-trice CIME peut être obtenue très facilement par toute personne ayant réussi la formation de professeur d'escalade. Nous y tenons et entretenons une bonne collaboration avec la CIME.

- Via ferrata

Nous proposons au moins tous les deux ans un module complémentaire Via ferrata.

- Collaboration

Nous pratiquons une collaboration franche et constructive avec les organisations partenaires de la formation des professeurs d'escalade, J+S et sportartenlehrer.ch.

- Passerelle pour les guides de montagne

Une passerelle attrayante existe pour les guides de montagne. Nous nous efforçons d'en augmenter l'utilisation.

- Échanges avec la formation des guides de montagne

Nous approfondissons et institutionnalisons les échanges avec le module Escalade sportive de la formation des guides de montagne.

3.5 Sécurité du travail

- La collaboration avec le secteur Sécurité du travail est importante et financièrement attrayante pour l'ASGM. Le contrat de collaboration actuel prendra fin en 2021. Nous souhaitons maintenir la collaboration et la soumettre à un contrat de longue durée de sorte à créer une situation gagnant-gagnant.
- Le secteur Sécurité du travail détermine lui-même son orientation stratégique dans le cadre du contrat de collaboration.

3.6 Formations complémentaires pour les guides de montagne

- La formation complémentaire Canyoning sera poursuivie dans le cadre actuel.
- Le secteur en charge de ce domaine continuera de proposer la formation complémentaire Sécurité du travail dans le cadre actuel.
- Nous nous efforçons d'obtenir le maintien de la formation complémentaire d'instructeur de ski dans son cadre actuel auprès de Swiss Snowsports.
- En collaboration avec la CIME, nous avons conçu l'année dernière de brefs "cours d'équivalence" comme instructeur-trice CIME. Ces cours seront maintenus.
- En collaboration avec Swiss Cycling, nous avons pu créer une formation complémentaire en 2020. Nous nous efforçons à présent qu'elle soit établie.
- Depuis 2016, sportartenlehrer.ch propose un Examen professionnel supérieur (EPS) pour les professeur-e-s de sports de neige. Nous examinons l'intérêt et les possibilités d'accès à cette formation pour les guides de montagne qui prévoient de diriger une école de sports de montagne.
- Nous étudions également l'intérêt et les possibilités d'autres formations complémentaires.

3.7 Formation continue

- Nous simplifions l'administration des cours de formation continue.
- Les thèmes corde courte, compétences relationnelles, échange d'expériences et culture de l'erreur, ski en terrain escarpé et risques liés au changement climatique font partie de nos priorités. Les thèmes "classiques", avalanches et médecine de montagne, seront toujours traités régulièrement.

3.8 Nouvelles formations

- Nous observons les évolutions dans le secteur des activités de plein air et abordons le développement d'activités connexes de manière ouverte et coopérative.
- Nous entretenons le contact avec le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI et protégeons les intérêts de nos membres en matière de reconnaissance de nouvelles professions.

4 Promotion de la relève Guides de montagne

Nous constatons une nette tendance à la baisse du nombre de guides de montagne nouvellement diplômés et à l'augmentation de la moyenne d'âge dans la profession. Nous développons de nouvelles mesures pour contrer cette évolution.

- La formation doit rester attrayante et financièrement supportable (voir points 3.1 et 3.2).
- Nous nous engageons en faveur de bonnes conditions-cadres dans l'exercice de la profession, de sorte à ce que l'activité de guide de montagne redevienne plus attrayante pour les jeunes.
- Par ailleurs, nous continuons de soutenir les programmes de promotion de la relève des associations régionales VS, BE et GR. Nous tentons d'inciter d'autres associations régionales à agir de même, et les soutenons financièrement dans le cadre pratiqué jusqu'à présent.
- Nous coordonnons nos activités avec le CAS qui, de son côté, a des problèmes avec ses OJ et s'efforce aussi de promouvoir la relève, par le biais des centres régionaux Alpinisme notamment.
- Nous intensifions notre coopération avec J+S dans le but de fournir à tous les participants des cours de chef de course sports de montagne des informations sur la formation de guide de montagne.
- Nous réalisons une vidéo sur la profession de guide de montagne pour des plateformes telles que www.orientation.ch, pour nos programmes d'information, les événements du CAS et nos canaux sur les réseaux sociaux.
- Par ailleurs, nous élargissons nos activités sur les réseaux sociaux. À cet effet, nous recherchons de jeunes "ambassadeurs" prêts à représenter une image moderne de la profession.

5 Accès aux montagnes

Nous nous engageons en faveur du libre accès aux montagnes. Nous combattons les restrictions d'accès infondées de notre point de vue, existantes et projetées.

Conscients de l'importance d'un environnement alpin intact pour l'exercice de notre profession, nous soutenons les restrictions fondées.

- Dans ce contexte, nous poursuivons l'intense collaboration avec le CAS. Le lobbyisme commun est maintenu. Par ailleurs, nous développons un monitoring commun à l'échelle nationale.
- Nous resterons affiliés à l'association "Nature et Loisirs" aussi longtemps que nous pouvons partager les objectifs visés.
- Nous soutenons nos membres et nos sections ou associations régionales dans leurs démarches juridiques contre des restrictions d'accès qui nous semblent infondées.

6 Législation Activités à risque / exercice illicite de la profession

Nous défendons activement les intérêts de nos membres lors de futures révisions de la LRisque et de l'ORisque. Dans ce contexte, nous visons une coexistence collégiale des différentes professions de la montagne, mais en veillant toujours à ce que le domaine d'activité autorisé par la loi corresponde aux compétences effectivement acquises par le biais d'une formation en rapport.

- Nous avons pu former un groupe d'intérêt interpartis pour les professions de la montagne qui compte actuellement (automne 2020) 26 membres du Conseil national et du Conseil des États. Le but est d'en faire un instrument percutant pour faire valoir nos intérêts au Parlement et auprès des autorités.
- Par ailleurs, nous entretenons de bonnes relations avec le service chargé de l'application de la LRisque/ORisque à l'OFSP.
- Nous préparons une mise à jour de notre aide-mémoire sur l'action contre la pratique illicite de la profession et soutenons nos membres, respectivement les associations régionales dans leurs réactions.
- Nous encourageons les interventions policières à certains endroits afin de contrôler le respect de la LRisque/ORisque.

7 Sécurité des sports de montagne / droit au risque

Face au public, nous voulons nous profiler encore mieux comme interlocuteur privilégié sur le thème de la sécurité et de la gestion du risque dans les sports de montagne.

Selon nous, une gestion raisonnable du risque est enrichissante et nous nous engageons en faveur d'un "droit au risque"

7.1 Sécurité et risque dans les sports de montagne guidés

- Nous poursuivons le développement de recommandations et de normes de meilleures pratiques pour nos membres.
- Nous informons nos membres d'innovations dans le domaine des techniques de sécurité.
- Nous encourageons une bonne culture de l'erreur et nous engageons en faveur de discussions franches sur les accidents ou situations proches d'un accident, afin que chacun puisse en tirer des enseignements.

7.2 Sécurité et risque dans les sports de montagne en général

- Nous intensifions la collaboration avec nos partenaires actifs dans le domaine de la sécurité en montagne, en particulier le CAS, SLF, KAT, le groupe de travail Sécurité dans les sports de montagne et le Bureau de prévention des accidents bpa.
- Nous soutenons des projets que nous jugeons pertinents en matière de sécurité dans les sports de montagne, par le biais d'un support technique et du logo ASGM/UIAGM.
- Par ailleurs, nous collaborons toujours à des publications (manuels du CAS, Bergundsteigen, etc.).
- En collaboration avec le Groupe spécialisé en expertises lors d'accidents de montagne, nous défendons le point de vue que l'alpinisme, pratiqué "dans un cadre normal", ne doit pas être considéré comme une entreprise téméraire par les assurances accidents.
- Dans notre communication, nous relevons le fait que la gestion des risques peut être acquise par des mesures de formation et perfectionnement et permet de transmettre des expériences intenses et enrichissantes.

8 Changement climatique / environnement

Dans l'exercice de nos professions en montagne, nous contribuons à la protection de l'environnement et à la prévention du changement climatique. De ce fait, nous nous engageons en faveur de sports de montagne proches de la nature et respectueux de l'environnement.

- Nous soutenons des projets et programmes visant des activités en montagne proches de la nature et respectueuses de l'environnement.
- Nous reconnaissons l'importance de l'héiski pour une partie de nos membres. Nous ne visons pas une extension, mais militons en faveur du maintien des places d'atterrissage en montagne actuelles.
- Nous recherchons des partenariats à même de favoriser la meilleure compréhension possible des risques liés au changement climatique.

9 Divers

9.1 Structures de l'association

- Les structures de notre association ont évolué au fil du temps et ne sont certainement pas parfaites. Néanmoins, nous ne voulons pas gaspiller notre temps (et celui des comités des associations régionales et des sections) dans une réorganisation majeure, mais plutôt adapter ponctuellement les processus internes de l'association, et ce uniquement lorsque cela s'impose pour atteindre les objectifs définis dans cette stratégie

9.2 Secrétariat général

- Nous voulons poursuivre la professionnalisation et renforcer le secrétariat général à cet effet. L'implantation du secrétariat à Berne auprès du CAS a fait ses preuves et est maintenue.

9.3 Finances

- Les finances de l'ASGM sont saines et notre comptabilité est transparente. Nous ferons en sorte qu'il en aille toujours ainsi à l'avenir.
- Nous souhaitons être un employeur et mandant équitable ainsi qu'attractif.

9.4 UIAGM

- Nous nous efforçons d'augmenter à nouveau l'influence de l'ASGM au sein de l'UIAGM.
- Nous voulons que l'UIAGM apporte un avantage direct et visible à nos membres.

9.5 Sponsors

- Nous entretenons la collaboration avec nos partenaires actuels (2020) Mammut, Fritschi, Leki, Lowa, Colltex et Zag.
- Nous recherchons également d'autres sponsors adaptés à titre complémentaire.

9.6 Swiss Mountain Training SMT

- SMT a été créé pour assurer la qualité équivalente et reconnu pour les cours de formation sur les avalanches, notamment suite à des réclamations répétées de clients auprès de l'ASGM. Sous le label SMT, l'ASGM fournit actuellement du matériel pédagogique et des concepts de formation pour les cours sur les avalanches. Ces documents sont continuellement adaptés aux développements des connaissances en matière de gestion du risque d'avalanches. De plus, nous examinons si nous souhaitons couvrir d'autres thèmes

9.7 Vision

- Nous élaborons une vision pour l'ASGM qui constituera la base de la stratégie 2026 - 2030.

La présente stratégie a été conçue, avec la participation des responsables de la formation de base et continue, par un groupe de travail composé de Urs Tannò, Michael Wicky, Raphael Corthay, Pierre Mathey et Rita Christen. Elle a été discutée et validée par le CC en date du 18.09.2020 et approuvée par l'AD le 21.11.2020.